

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement: **UN DOLLAR** par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :—ACTES OFFICIELS :—Avis.—Procès-verbal de la cent unième réunion des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval.—PÉDAGOGIE : Petit cours d'économie politique: Organisation de l'Instruction publique (suite) : Attribution du Conseil de l'Instruction publique. — Histoire sainte, II.—MÉTÉOROLOGIE : Cours de langue maternelle. —Témoignage flatteur.—Lettre bienveillante d'un vénérable curé.—PARTIE PRATIQUE : I, Dictées : Le chameau.—Les animaux qu'on doit protéger.—Histoire du pain.—II, Dictée : Un coin de la Suisse.—III, Dictée : Les brigands de la Grèce. — Arithmétique : Problèmes.—Divers : Poésie : Regrets d'un exilé canadien.—Petite revue. — Pédagogie et politique.—Leçon de cosmographie.

ACTES OFFICIELS

Avis public est par le présent donné que, par ordre en conseil en date du dix-neuvième (19^e) jour de juin dernier (1891), il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'approuver la résolution du conseil du comté de Compton, passée le dixième jour de décembre mil huit cent quatre vingt dix, détachant une partie du canton de Ditton, à savoir : les neuvième, dixième et onzième rangs du dit canton de Ditton et les annexer au canton de Emberton, pour fins scolaires suivant la loi.

Détacher de la municipalité de Château-Richer, comté de Montmorency, les arrondissements connus sous les noms de concession sud-est et concession sud-ouest, avec les limites qu'ils ont actuellement, et ériger ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Achillée".

Cette érection ne prendra effet que le premier juillet prochain, 1892.

Conférence pédagogique

Cent unième réunion des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue le 30 janvier 1892

Présents : MM. J. Prémont, P.-J. Ruel, C. Bouchard, inspecteurs d'écoles ; F.-X. Tous-saint, N. Lacasse, J. Létourneau, C. Lefèvre, D. Frève, C.-J. Magnan, professeurs à l'école normale ; F.-X. Pagé, P. Provençal, J.-E. Aubé, J. Cloutier, A. Guay, Z. Bergeron, J.-A. Chabot, L.-O. Pagé, C. Robitaille, E. Marié ; MM. les abbés Thibaudau et Paradis, ecclésiastiques, et les élèves-maitres de l'école normale.

En l'absence de M. J. Ahern, président, qui est retenu chez lui par la maladie, M. N. Lacasse est invité à présider la conférence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les conférenciers inscrits sur l'ordre du jour n'ayant pu, pour des raisons majeures, tenir à leur engagement, M. C.-J. Magnan suggéra le sujet suivant : *Serait-il désirable de commencer l'enseignement de la géographie dès l'entrée de l'enfant à l'école primaire ?*

M. l'inspecteur Ruel dit qu'il serait à désirer que cet enseignement commençât dès les

premières années de classe. Mais le peu de préparation de plusieurs titulaires et les conditions difficiles dans lesquelles se trouvent certaines écoles, rend l'application de cet excellent principe très difficile.

M. l'inspecteur Prémont demande à M. Toussaint de donner son opinion sur la question posée par M. Magnan. M. Prémont est d'avis qu'il importe de commencer le plus tôt possible l'enseignement de la géographie. Il parle en faveur de la cartographie, qui est la sanction pratique de l'étude théorique de la géographie.

M. Toussaint est d'avis que la branche la plus mal enseignée dans le pays, c'est la géographie. Suivant lui, on ne saurait commencer trop de bonne heure à inculquer dans l'esprit des enfants les premières notions de cette science indispensable. Une carte, un plan quelconque, les accidents du sol, etc., suffisent pour enseigner la géographie aux commençants. On ne doit se servir du livre de texte que lorsque les élèves savent lire couramment. Dans tout enseignement, d'ailleurs, la parole du maître doit précéder le manuel classique.

M. l'inspecteur Bouchard fait quelques remarques très judicieuses sur ce sujet. Toutes les branches du programme d'études, dit-il, devraient être enseignées à tous les enfants d'une école, ne pas exclure les petits. Dans son district d'inspection, les écoles où la géographie s'enseigne le mieux, ce sont celles qui sont dirigées par des anciens et anciennes élèves de l'école normale.

M. Magnan demande à la conférence s'il ne serait pas opportun de tenir la jeunesse des écoles au courant des changements qui s'opèrent graduellement dans l'orthographe d'un grand nombre de mots de la langue française. Pourquoi laisser croire aux élèves qu'orthographier certains mots à double consonne avec une seule est une faute de français, quand l'Académie elle-même admet tous les ans des modifications dans ce sens, etc ?

M. Lacasse dit que l'on ne saurait être jamais trop sévère dans la correction des dictées et des devoirs grammaticaux. C'est rendre un mauvais service aux élèves que de corriger leurs devoirs avec trop d'indulgence.

M. Magnan fait remarquer qu'il ne veut en aucune manière critiquer la sévérité, même la plus outrée, dans la correction des dictées et des devoirs. Il est tout simplement d'avis qu'il convient de ne pas laisser ignorer à la jeunesse canadienne les transformations qui s'opèrent dans l'orthographe française.

M. Lefèvre prend aussi part au débat.

M. Toussaint fut ensuite invité à dire quelques mots sur *l'Enseignement de l'histoire*. Le vénérable professeur entretint l'auditoire avec une verve toute juvénile pendant plusieurs minutes. Il démontra combien l'histoire de France et celle d'Angleterre, enseignées en même temps, offrent d'intérêt aux élèves et économisent le temps du maître. L'histoire de ces deux pays se ressemblent par plus d'un point : le point de départ est le même, les événements se côtoient, la civilisation pénètre dans ces contrées aux mêmes époques ; quand il y a des guerres, c'est la France qui se bat contre l'Angleterre ou l'Angleterre contre la France. Dès 1492 on ajoute à cet enseignement l'histoire du Canada. De cette manière rien n'est négligé et rien ne s'oublie.

En histoire, les détails infimes doivent être négligés.

Lorsque M. Toussaint eut terminé son entretien, M. Lacasse se leva et demanda à l'Association d'approuver l'idée ci-dessous exposée :

« Depuis longtemps il est question d'améliorer le sort des instituteurs ; tout le monde reconnaît qu'ils ne sont pas suffisamment rétribués pour la tâche si noble et si pénible qu'ils remplissent en instruisant la jeunesse. Plusieurs fois déjà les associations d'instituteurs ont discuté cette grave question, et

aucun projet n'a encore été définitivement adopté. Je crois en avoir trouvé le secret dans le plan que je désire aujourd'hui vous exposer.

“ Je dirai d'abord que le gouvernement de la province de Québec, quel qu'il ait été depuis plus de 50 ans, s'est toujours montré bien disposé à payer pour l'éducation des enfants, en votant généreusement, tous les ans, des subsides plus ou moins considérables pour cet objet. Depuis deux ans il a même été voté la somme de \$40,000 à \$50,000 pour des écoles du soir au profit des adultes, particulièrement dans les villes de Québec et de Montréal. Ce système a d'abord semblé très populaire; mais déjà, en voyant que les grandes villes profitent à peu près seules de ces subsides, on commence à réclamer contre le mode de les répartir. Pourquoi, se demande-t-on, toutes les municipalités de la province de Québec, qui contribuent de quelque manière à grossir le trésor public, ne bénéficient-elles pas elles-mêmes de cette somme de \$50,000 destinées aux écoles du soir? Voici, dans mon humble opinion, comment le gouvernement pourrait répondre à cette demande, d'ailleurs si raisonnable et si légitime.

“ Déjà, dans plusieurs paroisses, l'instituteur d'école modèle est payé \$300 par année. Ce salaire peut paraître suffisant au point de vue des contribuables, mais il ne l'est certainement pas pour retenir l'instituteur dans l'enseignement, qu'il n'a embrassé que temporairement, comme un pis-aller, en attendant quelque chose de mieux pour se faire un avenir. Mais que le gouvernement voté tous les ans un subside quelconque pour les écoles du soir dans toute la province de Québec, pour être distribué en primes de \$100 chacune à tout instituteur d'école modèle, de la ville ou de la campagne, dont le salaire serait d'au moins \$300, payé par une Commission scolaire, à part le logement et le chauffage, à la condition que cet instituteur tienne une école

du soir pour les adultes pendant cinq mois de l'hiver, dans le local même où se fera l'école du jour; l'on verra tout de suite le nombre des écoles modèles se multiplier, les bons instituteurs se faire un état de l'enseignement, et le niveau de l'enseignement se relever de beaucoup.

“ Je suis convaincu que, dès la première année qu'il sera voté un subside pour les écoles du soir conformément à ce projet, plusieurs municipalités scolaires n'hésiteront pas à engager des instituteurs d'école modèle aux conditions voulues (\$300 de salaire, outre le logement et le chauffage), pour s'assurer en retour, outre une bonne école du jour, le bénéfice d'une bonne école du soir, sans rien payer.

“ Le gouvernement pourrait ne pas exiger de rapport officiel de ces écoles du soir, en les laissant entièrement sous le contrôle du curé de chaque paroisse et des commissaires d'écoles. Eux seuls dirigeraient gratuitement ces écoles et les feraient fonctionner à leur satisfaction. De cette manière, les parents et les curés, qui sont toujours les plus intéressés dans l'éducation de la jeunesse, pouvant payer généreusement leurs instituteurs, sauront bien n'employer que les plus compétents et les plus dignes à tous égards.

“ Enfin le gouvernement, sur le certificat du curé, déclarant que toutes les conditions exigées pour l'octroi de la prime de \$100 ont été remplies, en ferait le paiement soit au curé, au secrétaire-trésorier des écoles ou à l'instituteur lui-même.”

Tout le monde approuve le projet de M. Lacasse.

M. le président attire l'attention de l'association sur un point important: à l'avenir, toutes les personnes qui s'inscrivent pour traiter un sujet pédagogique devraient, si elles sont empêchées d'assister à la conférence, envoyer leur manuscrit au secrétaire de l'association; ainsi, ceux qui assistent aux conférences ne souffriraient pas de leur absence,

Avant de terminer la séance, il est proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. F.-X. Toussaint :

“ Que l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval a appris avec un profond chagrin la mort de Mgr Jean Langevin, ancien Principal de l'école normale Laval et ancien évêque de Rimouski ;

“ Que, par la disparition de ce prélat, le corps enseignant vient d'être privé d'un ami sincère et la pédagogie d'un maître distingué. ”

Cette résolution est adoptée au milieu d'un silence religieux.

Après l'accomplissement de ce triste devoir, il est proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. J. Prémont :

“ Que l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval a appris avec bonheur l'élévation de Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin, évêque de Chicoutimi et ancien Principal de l'école normale Laval, au poste de coadjuteur de Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec ;

“ Que cette nomination est propre à remplir de joie le cœur de tous les membres du corps enseignant ; car Mgr. Bégin s'est toujours montré l'ami intelligent et dévoué de la cause de l'instruction publique. ”

Les conférenciers dont les noms suivent s'inscrivent pour la réunion du mois de mai prochain :

M. l'abbé T. G. Rouleau, Principal de l'école normale Laval : *Récit d'un voyage en Europe.*

M. N. Lacasse : *Comment doit se donner l'instruction religieuse à l'école.*

M. Z. Dubeau : *De l'enseignement de l'histoire à l'école primaire.*

M. O. Pagé : *La discipline.*

La séance est ajournée au dernier samedi de mai prochain.

C.-J. MAGNAN,
Secrétaire.

Petit cours d'économie politique

DIÈME LEÇON

ORGANISATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Suite)

Attributions du Conseil de l'Instruction publique

LE MAÎTRE.—Le Conseil de l'Instruction publique du Bas-Canada a été organisé en 1859. Il est composé de membres catholiques et protestants, comme suit :

1. Des évêques ordinaires ou administrateurs de chacun des diocèses catholiques romains situés en tout ou en partie dans la province de Québec, lesquels en font partie *ex officio*.

2. D'un nombre égal de laïques catholiques romains, qui sont nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil ;

3. D'un nombre de membres protestants égal à celui des membres catholiques laïques, nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, de la même manière (1).

Le Conseil est divisé en deux comités, l'un composé des membres catholiques romains et l'autre des membres protestants. Chaque comité a ses réunions particulières et délibère sur ce qui concerne sa dénomination respective. Le surintendant, qui est président du Conseil *ex officio*, est membre de chacun des deux comités, mais il n'a droit de vote que dans le comité de la religion à laquelle il appartient.

(1) Actuellement le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique est composé de 21 membres : le surintendant, 1 cardinal, 2 archevêques, 6 évêques, 1 vicaire apostolique et 10 laïques ; le comité protestant comprend le surintendant *ex officio*, 1 évêque anglican, 1 archidiacre, 2 ministres du culte et 6 laïques.

Le Conseil et ses comités ont des pouvoirs et des devoirs déterminés. Ils peuvent révoquer, pour cause, les brevets des instituteurs et faire des enquêtes concernant les inspecteurs d'écoles. Ils revisent la liste des ouvrages classiques. L'appel des décisions du Surintendant est porté devant eux.

En vertu de l'article 1912 des statuts refondus de la province de Québec, il est du devoir du Conseil de l'Instruction publique et des comités catholiques ou protestants, suivant que la loi le requiert, avec l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil :

1. De fixer l'époque de leurs sessions et de déterminer le mode d'y procéder ;

2. De faire les règlements touchant les écoles normales ; de distribuer les octrois.

3. De faire les règlements pour l'organisation, la gouverne et la discipline des écoles publiques et la classification des écoles et des instituteurs ;

4. De choisir et de faire publier,—ayant égard, dans le choix, aux écoles où l'enseignement est donné en français et à celles où il est donné en anglais—les livres, les cartes et les globes, dont doivent faire usage, à l'exclusion de tous autres, les académies, les écoles modèles et les écoles élémentaires sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles. Toutefois, le curé ou le prêtre desservant d'une paroisse catholique a le droit exclusif de faire le choix des livres d'écoles ayant rapport à la religion et aux mœurs ; le comité protestant possède le même droit quant aux écoles protestantes ;

5. D'acquérir le droit de propriété des livres, des cartes géographiques, etc., faits sous leur direction et à l'usage des écoles de la province ;

6. De faire inscrire, dans un livre tenu à cette fin, les noms des instituteurs et la classe des brevets de capacité qu'ils ont obtenus des bureaux d'examineurs ou du surintendant,

après avoir suivi le cours régulier d'enseignement dans une école normale.

Chacun des comités peut aussi faire des règlements pour la régie, la division ou la subdivision des bureaux d'examineurs de sa croyance religieuse ; et ces règlements deviennent en vigueur par la sanction du Lieutenant-gouverneur en conseil et leur publication dans la *Gazette Officielle*.

Les comités doivent encore préparer, respectivement, la liste des livres de classe, cartes, globes, modèles et autres objets nécessaires à l'enseignement. La liste des livres approuvés est revisée tous les quatre ans, et les changements qui y sont faits doivent être publiés par le surintendant, dans la *Gazette Officielle de Québec*.

Mes petits amis, il y a une clause de la loi sur laquelle j'attire spécialement votre attention, c'est celle-ci : " Le surintendant doit retenir la subvention de toute municipalité qui permet l'usage de livres non inscrits sur la liste révisée. "

Cet article est très important, car nombre de municipalités, avant sa mise en force, permettaient, dans leurs écoles, l'usage de livres démodés et nullement en rapport avec les besoins du jour.

Enfin, c'est l'un ou l'autre des comités (1) qui recommande au gouvernement la nomination ou la destitution des inspecteurs d'écoles, des professeurs et principaux des écoles normales, des secrétaires et des membres des bureaux d'examineurs.

—NORBERT, résumez donc ce que je viens de dire du Conseil de l'Instruction publique.

—NORBERT.—Ce corps important a été organisé en 1859. Il est composé des évêques catholiques de la province, d'un nombre égal de laïques catholiques et d'un nombre de protestants aussi élevé que celui des catho-

(1).—Selon que la nomination ou la destitution concerne soit un catholique, soit un protestant.

liques laïques. Le Conseil se partage en deux comités, et chacun de ces comités fait les règlements scolaires, recommande les nominations des inspecteurs d'écoles, des professeurs et des principaux des écoles normales, et approuve les livres concernant sa dénomination religieuse.

—LE MAÎTRE.—Le Conseil de l'Instruction publique est le corps le plus imposant que nous ayons au Canada, en égard à la qualité de ses membres et aux sujets importants qui lui sont soumis.

C.-J. MAGNAN.

HISTOIRE SAINTE

II

Adam et sa femme Eve étaient dans le paradis terrestre et jouissaient du plus parfait bonheur.

Mais le démon, jaloux de leur quiétude, voulut les perdre avec leur postérité. Il choisit le moment où Eve était seule pour la tenter.

Dieu leur avait donné pour tout commandement de ne pas toucher à un fruit qu'il leur désigna.

L'Être infernal se dissimula sous la forme d'un *serpent*, s'enroula dans l'arbre dont le fruit était défendu, guetta Eve à son passage et lui demanda pourquoi elle ne touchait pas à ce beau fruit ?

C'est, dit-elle, parce que le bon Dieu nous l'a défendu.

—Mais, dit le démon, le bon Dieu vous l'a défendu, parce que si vous y touchez vous serez aussi savant que lui ; c'est-à-dire que vous saurez le bien et le mal.

Eve, pauvre femme ignorante, crut le tentateur, prit le fruit, en mangea, en présenta

à Adam qui partagea la faute de sa femme, et tous les deux désobéirent à leur créateur.

C'est ainsi, mes enfants, que le péché est entré dans le monde.

Eve, pour avoir été trop crédule, s'est laissé tromper par le démon, caché sous la forme d'un serpent.

METHODOLOGIE

Cours de langue

I. LES VOYELLES

Nous avons déjà appris, mes chers enfants, à connaître les sons et les articulations de votre voix : les *voyelles* et les *consonnes*, représentées par les *lettres-voyelles* et les *lettres-consonnes*. Il nous reste encore plusieurs choses intéressantes à observer sur ce sujet. Prenons d'abord les voyelles ; mais remarquons uniquement les sons que l'oreille entend, et non les lettres qui représentent ces sons. Quand vous prononcez ces deux mots :

Patte — Pâte,

remarquez-vous une différence dans la manière de prononcer le son A dans ces deux mots ? Dans le premier mot, on prononce le son A d'une manière *brève*, c'est-à-dire rapide, comme un petit coup sec frappé sur un objet peu sonore : Patte. Dans le second mot, au contraire, le son A est *long*, c'est-à-dire qu'il dure plus longtemps ; en même temps, il est plus doux, plus coulant : Pâte.

Il y a donc deux manières de prononcer le son A. Il y a, pour ainsi dire, deux A, frères l'un de l'autre. Ils se ressemblent beaucoup ; mais pourtant, il y a entre eux une différence,

facile à reconnaître en prononçant les mots suivants :

A bref et sec	A long et doux
ami	— âme
masse	— mât
mal	— mâle
pal (<i>potéau</i>)	— pâle
patrie	— pâte
agir	— âge
rapine	— râpe
rame	— râle

Il faut vous habituer, mes enfants, à remarquer ces différences et à les faire sentir en parlant ; cela est absolument nécessaire pour une bonne prononciation. Pour mieux vous en convaincre, prononcez en changeant le son de l'A :

Le patre — La patrie

Voyez quel effet étrange, inusité, produit cette erreur de prononciation !

Le son de l'A long et doux est souvent indiqué par un accent circonflexe ; mais d'autres fois rien ne l'indique, et c'est l'habitude qui nous le fait reconnaître.

Prononcez maintenant les mots :

Poli — Pôle

Vous remarquez ici dans la prononciation de l'o, une différence semblable à celle que nous venons d'observer pour l'A. Il y a donc deux o frères l'un de l'autre, comme il y a deux A l'un bref et sec, comme dans *poli* ; l'autre doux et long, comme dans *pôle*. Vous reconnaîtrez la même différence dans les mots suivants :

O bref et sec	O long et doux
Roc	— Rôti
Cotte (de mailles)	— Côte
Hotte	— Hôte
Rosse	— Rose

Comme nous ne nous occupons ici que des sons entendus, et que la réunion des deux

lettres A U se prononce o, nous pouvons opposer encore les sons contenus dans les mots suivants :

O bref et sec	O long et doux
Sol	— Saule
Pot	— Peau
Sot	— Sceau
Botté	— Beauté

Le son I nous montrera les mêmes différences. Il y a aussi l'I bref et l'I long. La différence est peut-être un peu moins sensible ; mais, en y faisant attention, vous la sentirez dans les mots que voici :

I Bref I long
il (*pronom*) — ile

Prononcez encore ceux-ci :

I bref et sec	I long et doux
Lime	— Dime (1)
Cime	— Abime
Pipe	— Pire
Si	— Sire
Lit	— Lyre

L'Y de ce dernier mot ne vous étonnera pas, puisque nous comparons les sons sans nous préoccuper des lettres.

(A suivre.)

Témoignage flatteur

Nous remercions bien cordialement notre confrère, M. le Dr Harper, rédacteur de l'*Educational Record*, des compliments flatteurs qu'il nous adresse dans le dernier numéro de la *Revue* qu'il rédige avec autant de talent que de sagacité. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant la traduction de cet article aussi bienveillant qu'amical :

« Notre confrère de l'*Enseignement primaire*, en faisant à ses lecteurs ses meilleurs souhaits à l'occasion de la nouvelle année, fait connaître en peu de mots l'histoire de la

(1) Expliquez la signification de ce mot, contracté pour décime (décima).

lutte qu'il a entreprise il y a douze ans pour faire accepter son journal par le gouvernement.

L'éditeur de ce journal, M. J.-B. Cloutier, ci-devant professeur à l'école normale Laval, mérite beaucoup d'éloges pour la manière habile avec laquelle il a conduit l'entreprise. Maintenant, il se propose d'y dévouer tout son temps pour mettre le journal, ou plutôt ses lecteurs, au courant de toutes les améliorations pédagogiques du jour. Nous ne doutons pas que cette modeste publication ne reçoive un plus grand encouragement que par le passé.

"D'après ses derniers arrangements avec le gouvernement, M. Cloutier raconte ce qui lui est arrivé avec quelques secrétaires-trésoriers scolaires qui ont refusé d'accepter le journal gratuitement. "Nous désirons, dit-il, informer nos lecteurs, que selon les engagements que nous avons pris avec le gouvernement, nous envoyons l'*Enseignement primaire* gratuitement aux membres de l'Assemblée législative, aux *Conseillers* législatifs, aux membres du Conseil de l'Instruction publique, aux inspecteurs d'écoles et aux secrétaires-trésoriers des municipalités. Plusieurs secrétaires-trésoriers qui ne se donnent pas la peine d'ouvrir le journal, nous le renvoient avec le mot *refusé*. Il est bien entendu que nous ne tenons aucun compte de ces refus et que nous continuons de suivre nos ordres (1)."

"Il y a dans ce qui précède un excellent exemple de l'adage qui dit :

"Qu'on ne veut pas même boire l'eau qu'on nous apporte, si l'on est sous l'impression qu'elle ne coûte rien."

"On a dit que l'éducation doit être donnée de telle sorte que chacun puisse discerner le

principe de la vraie éducation de celle qui n'est que superficielle.

"Par ce qui précède, on doit comprendre combien l'éducation est difficile dans cette voie. Il serait utile de connaître pourquoi les secrétaires-trésoriers ci-dessus mentionnés ont renvoyé un journal qui leur est si généreusement adressé."

Traduit de l'*Educational Record*.

Lettre bienveillante d'un vénérable curé

Il y a quelque temps nous avons reçu une bienveillante lettre d'un vénérable prêtre, curé d'une paroisse florissante. Nous détaillons de cette correspondance la phrase significative qui suit :

"Votre *Enseignement primaire* est d'une grande utilité aux maîtresses de mon Couvent, voilà pourquoi je tiens beaucoup à le recevoir, etc., etc.

Avec reconnaissance,

Votre très humble, etc.,

X. X. Prêtre.

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉES

LE CHAMEAU

Le chameau est un animal d'une figure très bizarre. Il a le cou long et arqué vers le bas, la tête petite, les oreilles courtes ; les orbites des yeux sont très saillants, le museau fort allongé, avec la lèvre supérieure fendue. Ses jambes sont longues et mal faites, ses pieds très gros, surtout ceux de devant : son dos est chargé de deux grosses bosses qui tombent recourbées sur les côtés du corps : sa queue

(1) Depuis l'envoi de la circulaire de M. le surintendant, MM. les Secrétaires-Trésoriers qui refusaient l'*Enseignement primaire* sont revenus à des sentiments plus progressifs.

descend à peine aux jarrets. Il a des callosités assez larges sur plusieurs parties du corps, principalement au-dessous du poitrail et aux genoux.

2

LES ANIMAUX QUE L'ON DOIT PROTÉGER

Il faut protéger la chauve-souris, le hérisson, la taupe, la musaraigne, le lézard, l'orvet et la grenouille, qui détruisent les larves et les limaçons; le ver-luisant, la coccinelle et la demoiselle, qui nous débarrassent des puceurons; le merle, le rossignol, le rouge-gorge, le pic, l'hirondelle, le roitelet, qui se nourrissent d'insectes, et enfin le hibou et le chat-huant, qui font des rongeurs leur principale nourriture.

3

HISTOIRE DU PAIN

Le laboureur laboure son champ avec la charrue.

Vient ensuite le semeur qui sème le blé.

Les semailles se font en automne, dans le Nord de la France et dans quelques parties du Canada.

Elles se font au commencement de l'hiver dans le Midi.

Depuis quelques années on se sert du semoir pour semer.

Avec cette instrument on va plus vite et l'on répand les grains de blé d'une manière plus régulière.

Devoir d'application : Relever les verbes de la dictée; les analyser; les conjuguer au *passé défini*, et au *futur*.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Le *chameau* se trouve surtout en Afrique. Les Arabes regardent ce précieux animal

comme un présent du ciel; ils mangent sa chair, se nourrissent de son lait, et avec son poil qui est très fin et moëlleux ils tissent des étoffes dont ils font des vêtements. A l'aide du chameau l'Arabe a pu franchir le désert.

Qu'est-ce qu'une figure bizarre? celle qui ne ressemble à aucune autre, qui est étrange, grotesque.

L'*orbite* est cette cavité dans laquelle est placé l'œil.—Le *jarret* est derrière le genou.

Qu'est-ce que des callosités? Ce sont des plaques dures et épaisses qui se forment sur la peau par suite du frottement; le chameau a des *callosités*, parce qu'il porte généralement des fardeaux très lourds.

La *chauve-souris* est un animal à demi quadrupède, et à demi volatile. Un quadrupède doit avoir quatre pieds, un oiseau a des plumes et des ailes; dans la *chauve-souris*, les pieds de devant ne sont ni des pieds ni des ailes, quoiqu'elle s'en serve pour voler et qu'elle puisse aussi s'en servir pour se traîner. Les *chauves-souris* n'habitent que les lieux ténébreux et n'en sortent que la nuit, pour faire la chasse.

L'*orvet* est un petit serpent non venimeux.—La *larve* est un insecte à la sortie de l'œuf; la *larve* a la forme d'un ver.

Le *pic* ne peut trouver sa nourriture qu'en perçant l'écorce dure des arbres où les insectes ont déposé leurs œufs; il a reçu de la nature les instruments appropriés à ce travail: bec tranchant et droit; ce bec d'une substance dure et solide sort d'un crâne épais; avec sa langue longue, effilée, semblable à un ver de terre, armée d'une pointe dure, osseuse, il perce dans leurs trous, les vers qui sont sa nourriture.—Il niche dans des cavités qu'il a en partie creusées lui-même.

Les *semailles* sont les grains que l'on sème. C'est le travail de celui qui sème.

Grain, fruit de certaines plantes.

II

DICTÉE

UN COIN DE LA SUISSE (1)

Les rives du lac de Biemme (2) sont plus sauvages et romantiques (3) que celles du lac de Genève, parce que les rochers et les bois y bordent l'eau de plus près ; mais elles ne sont pas moins riantes (4). S'il y a moins de culture de *champs* et de vignes, moins de villes et de maisons, il y a aussi plus de verdure naturelle, plus de prairies, d'asiles ombragés de bocages, des contrastes (5) plus fréquents et des accidents (6) plus rapprochés. Comme il n'y a pas sur ces heureux bords de grandes routes commodes pour les voitures, le pays est peu fréquenté par les voyageurs ; mais il est intéressant pour des contemplatifs (7) solitaires qui aiment à s'enivrer (8) à loisir (9) des charmes de la nature, et à se recueillir dans un silence que ne trouble aucun bruit, que le cri des aigles, et le ramage entrecoupé de quelques oiseaux, et le roulement des torrents qui tombent de la montagne. Ce beau bassin, d'une forme presque ronde, enferme dans son milieu deux petites îles, l'une habitée et cultivée, d'environ une *demi-lieu* de tour, l'autre plus petite, déserte et en friche.

EXPLICATION DES MOTS ET DES PENSÉES

(1) *Suisse*. Etat de l'Europe centrale, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. C'est une confédération composée de 28 cantons, qui sont autant de républiques, mais subordonnées à un gouvernement central dont le siège est à Berne.

(2) *Bienne* est une ville d'environ 6,000 habitants, du canton de Berne, le lac auquel elle donne son nom, situé au pied du Jura, a 9 milles de long sur 2 de large et communiqué par la Thièle avec le lac du Neufchâtel.

(3) *Romantiques*. Se dit d'un genre de littérature en dehors des règles établies par

les auteurs classiques ; ici des lieux, des passages qui rappellent à l'imagination les descriptions des poèmes et des romans.

(4) *Rives riantes*. Agréables à la vue, qui plaisent aux yeux.

(5) *Contraste*. Opposition entre plusieurs choses.

(6) *Accidents*. Il s'agit des accidents de terrain, c'est-à-dire des élévations ou dépressions de terrain qui modifient la perspective et lui donne quelque chose d'imprévu.

(7) *Contemplatif*. Qui se plait à considérer avec attention, avec admiration les choses intérieures ou extérieures. Ce mot s'emploie plus souvent comme adjectif que comme substantif.

(8) *S'enivrer des charmes de la nature*. Être ravi, ébloui par les beautés naturelles que l'on contemple, de telle façon que l'esprit a bien de la peine à s'en détacher.

(9) *À loisir*. À son aise, à sa commodité, sans se presser aucunement.

OBSERVATIONS ORTHOGRAPHIQUES

GRAMMAIRE PROPREMENT DITE.—*Une demi-lieu* : *Demi* placé avant le nom est invariable ; il forme avec le nom une sorte de mot composé ; mais *demi* placé après le nom s'accorde en genre seulement avec ce nom. L'adjectif *nu* placé avant le nom reste aussi invariable, excepté dans l'expression *la nue propriété* ; s'il est après le nom, il s'accorde en genre et en nombre. *Demi*, employé seul est substantif masculin en terme d'arithmétique, et féminin dans le langage ordinaire. Il prend alors le signe du pluriel. Exemple : *Quatre demis valent deux unités*.—*Notre pendule sonne les demies*.

FAMILLES DE MOTS.—*Champ*, champêtre, champagne ; *camp*, campagne, campagnard, campagnol, camper, campement, décamper, décampement.—*Rond*, ronde, rondeau, rondour, rondement, rondelle, rondelet, rondache (espèce de bouclier rond en usage au moyen

âge), ronde-bosse, rond-point, rondin, rondiner, arrondir, arrondissement.

HOMONYMES.—*Cri, cric.* On se sert du... pour soulever des corps très pesants.—Le ... du hibou n'est pas harmonieux.—*Lieu, lieue.* On peut aisément parcourir une ... à l'heure.—Cet homme a établi sa demeure dans un ... sec.

SYNONYMES.—*Fréquenter, hanter.* Fréquenter se dit alors particulièrement des choses et implique en général l'idée d'une multitude, d'une foule qui fréquente. Hanter se dit surtout des personnes avec lesquelles on a un commerce familier. On fréquente un marché, une place, on ne dit pas qu'on les hante; on hante la bonne compagnie, on hante de mauvais sujets. Cependant, on dit hanter les théâtres, les cafés, parce que, dans ce cas, l'attention se porte sur les sortes de gens qu'on y rencontre. Fréquenter marque ordinairement la répétition des visites; hanter, l'habitude d'être avec certaines personnes, habitude qui influe sur les mœurs, la conduite et la réputation. Enfin, fréquenter appartient à tous les styles, tandis que hanter est toujours du style familier.

EXERCICES

Relevez et analysez les adjectifs de la dictée. Indiquez le degré de signification de *sauvages, riantes*.—Quel est le masculin de *naturelle*? Formez un adverbe avec cet adjectif. Avec quel nom a-t-il été formé? Formez un autre adjectif en mettant devant le préfixe *sur*.—Quels sont les adjectifs qui ne changent pas au pluriel?—Citez des adjectifs formés de *rive, silence, montagne, friche*.—Qu'est-ce qu'un lac?—Quels sont les principaux lacs de la Suisse, du Canada?—Citez des noms terminés par *age*, comme *ramage*.—Qu'est-ce qu'un torrent? Où trouve-t-on surtout des torrents?—Quel est le genre du nom *aigle*. Donnez deux phrases dans lesquelles ce nom sera employé au féminin.

III

DICTÉE

LES BRIGANDS (1) EN GRÈCE (2)

La seule différence qui ait jamais existé entre les diables et les brigands, c'est que les diables sont moins noirs qu'on ne l'a dit et les brigands plus crottés qu'on ne l'a supposé. Les huit sacripants (3) qui s'étaient mis en cercle autour de nous étaient d'une telle malpropreté, que j'aurais voulu leur donner mon argent avec des pincettes. On devinait avec un peu d'effort que leurs bonnets avaient dû être rouges; mais la lessive elle-même n'aurait pas su retrouver la couleur originelle (4) de leurs habits. Tous les rochers du royaume avaient déteint sur leur jupe de percale (5), et leurs vestes avaient gardé un échantillon (6) des divers terrains sur lesquels ils s'étaient reposés. Leurs mains, leurs figures et jusqu'à leurs moustaches étaient d'un gris rougeâtre comme le sol qui les avait vus naître. Le chef de la troupe qui nous avait faits prisonniers ne se distinguait par aucun signe extérieur. Peut-être, cependant, sa figure, ses mains et ses habits étaient-ils plus riches en poussière que ceux de ses camarades.

EDMOND ABOUT.

EXPLICATION DU SENS DES MOTS ET DES PENSÉES

(1) *Brigand.* Celui qui exerce habituellement le pillage, le vol, le crime à main armée.

(2) *Grèce.* Royaume du sud de l'Europe, dont la capitale est Athènes, célèbre anciennement par sa civilisation.

(3) *Sacripant.* (Personnage d'un poème italien de Tassoni). Rodomont, tapageur, bandit.

(4) *Originel,* qui vient de l'origine. Couleur originelle, couleur qu'avaient les habits à leur origine, lorsqu'ils étaient neufs.

(5) *Percalé.* Toile de coton, d'un tissu fin

et serré, qu'on fabriquait originairement dans les Indes orientales.—Les Grecs portent une courte jupe plissée qui leur descend un peu au-dessus du genou.

(6) *Echantillon*. Trace, petite portion des différentes terres sur lesquelles ces vestes avaient reposé.

OBSERVATIONS ORTHOGRAPHIQUES

GRAMMAIRE : *Il s'étaient mis... ils s'étaient reposés*. Dans les verbes pronominaux, l'auxiliaire être est mis pour l'auxiliaire avoir. Le participe passé de ces verbes suit la règle d'accord du participe passé avec avoir. *On ne l'a supposé*, le participe passé a pour complément direct *le*, représentant une proposition sous-entendue (qu'ils étaient cotés); il reste invariable. *Déteint*. Les verbes en *indre* suppriment le *d* à la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif et au participe passé et prennent le *t* : craint, il craint, peint, il peint.—*Qui les avait vus naître*. Le participe passé suivi d'un infinitif s'accorde s'il a pour complément direct le pronom qui précède ; il reste invariable, s'il a pour complément direct l'infinitif : Les tableaux que nous avons *vu* peindre.

FAMILLES DE MOTS : Diable, diablement, diablerie, diablesse, diabolotin, diabolique, diaboliquement, endiable. — Veste, veston, vestiaire, vêtement, vêtir, vestiture, investir, investissement, investiture, revêtir, revêtement.

HOMONYMES : Différend, débat, contestation; différent, qui n'a pas de ressemblance avec une autre chose. — Grâce, graisse. — Gril, gris.

PARONYMES : *Original*, qui vient de l'origine ; *original* qui n'est d'après aucun modèle, singulier. Le manuscrit se trouve dans telle bibliothèque. Il y a dans cette famille un vice... — *Colorer* : donner de la couleur ; *colorier* : appliquer des couleurs convenables sur une estampe, sur un dessin. Ce peintre... mieux qu'il ne dessine. Le soleil ... les fleurs et les fruits.

SYNONYMES : Couleur, coloris : Les couleurs

sont les impressions primitives que fait sur l'œil la lumière réfléchie par les diverses surfaces des corps. Le coloris est l'effet qui résulte de l'ensemble et de l'assortiment des couleurs naturelles de chaque objet, relativement à la position de la lumière, des corps environnants et de l'œil du spectateur. La couleur se considère plutôt comme cause d'impression et le coloris comme un effet résultant d'un mélange de couleurs. Les tableaux du Titien excellent par la beauté du coloris ; et l'on dit qu'ils en sont redevables à l'art tout particulier que ce peintre avait de préparer et d'employer ses couleurs.

EXERCICES

Soulignez tous les participes passés de la dictée. De quel verbe *sacripants* est-il le sujet ? Avec quel auxiliaire se conjugue le verbe *mettre* transitif, pronominal ? — N'y a-t-il pas deux espèces de verbes pronominaux ? — Donnez des exemples. — Citez des adjectifs terminés par *être* comme rougeâtre. — Analysez l'avant-dernière phrase de la dictée.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1° Un coutelier achète 8 douzaines de couteaux à \$3.60 la douzaine. Quel sera son bénéfice s'il revend chaque couteau 35 centins ?

Solution :

Prix d'achat des couteaux :

$$\$3.60 \times 8 = \$28.80.$$

Prix de vente des couteaux :

$$.35 \times 12 = \$4.20, \text{ prix de vente par doz.}$$

$$\$4.20 \times 8 = \$33.60.$$

Vente : \$33.60

Achat : 28.80

Bénéfice : \$ 4.80

2° Une personne achète une pièce de drap de 64 verges. Il se trouve que le

huitième de la pièce est gâté. Combien pourra-t-elle revendre de verges ? Combien devra-t-elle revendre chaque verge qui lui reste pour recouvrer l'argent qu'elle a donné en retour de cette pièce, sachant qu'elle a payé ce drap \$1.50 la verge ?

Solution :

1° $64 \div 8 = 8$, nombre de verges gâtées ;
 $64 - 8 = 56$, nombre de verges qui lui reste à vendre.—1ère réponse.

2° $64 \text{ verges} \times \$1.50 = \$96$, somme déboursée.

$\$96.00 \div 56 \text{ verges} = \1.72 , prix qu'il faudra revendre chaque verge.—2ème rép.

3° Un testateur laisse \$100,000 à ses trois neveux âgés respectivement de 30 ans, 25 ans et 20 ans. Il ordonne que cette somme soit partagée en parties inversement proportionnelles à l'âge des héritiers. On demande la part de chacun.

Solution :

Le rapport entre la part de l'aîné et la part du second doit être $\frac{3}{5}$ ou $\frac{6}{10}$, c'est-à-dire que la part de l'aîné sera $\frac{6}{11}$ de la part du second.

Le rapport entre la part du second et celle du cadet doit être $\frac{2}{3}$ ou $\frac{4}{6}$, c'est-à-dire que la part du second doit être les $\frac{4}{5}$ de la part du cadet.

Ainsi le problème proposé revient à celui-ci : partager \$100,000 entre trois neveux de telle sorte que la part du plus âgé soit $\frac{6}{11}$ de la part du second, et que la part du second soit les $\frac{4}{5}$ de la part du cadet.

Supposons qu'on donne au cadet. \$30
 Le second aura les $\frac{4}{5}$ de \$30, c'.-à-d. 24
 L'aîné aura les $\frac{6}{11}$ de \$24, c'.-à-d... 20

Total \$74

Autant de fois il y aura \$74 dans \$100,000
 autant de fois on donnera \$30 à l'aîné, \$24
 au second et \$20 au cadet.

Ce nombre de fois est exprimé par le quotient :

$$\frac{100000}{74} = \frac{50000}{37}$$

Les parts sont donc pour l'aîné :

$$20 \times \frac{50000}{37} = \frac{1000000}{37} = \$27027, 027 ;$$

$$24 \times \frac{50000}{37} = \frac{1200000}{37} = \$32432, 432 ;$$

$$30 \times \frac{50000}{37} = \frac{1500000}{37} = \$40540, 540.$$

Rép.—On donnera : à l'aîné \$27027, 03 ;
 au second \$32432, 43 ; au cadet \$40540, 54.

POÉSIE

REGRETS D'EXPATRIÉ

Un Canadien séduit par le mirage
 Rêvait un soir sous un bel oranger.
 Le pauvre enfant songeait à son village,
 Seul, sans travail, sous un ciel étranger,
 Son œil errait à l'horizon de flamme :
 Son cœur trop plein soudain dut éclater :
 L'ennui, l'ennui jaillissant de son âme
 Comme un captif il se mit à chanter :

Pauvre exilé, la tristesse m'abreuve,
 La vie ici n'est qu'un brillant tombeau.
 J'étais si bien, là-bas, près du grand fleuve !
 J'étais heureux dans mon humble hameau !
 Pays baigné d'amour et de lumière,
 Oh ! laisse-moi te pleurer, te bénir :—
 O Saint-Laurent ! ô ma pauvre chaumière !
 Beau Canada, te revoir et mourir !

Au point du jour c'est la cloche inhumaine ;
 Le maître est dur, l'air n'est pas embaumé.
 Pour l'atelier j'ai déserté la plaine,
 Mon ciel d'azur, mon vallon parfumé !
 Pour un peu d'or, pour un peu de poussière
 J'ai tout perdu,—fierté, force, avenir :—
 O Saint-Laurent ! ô ma pauvre chaumière !
 Beau Canada ! te revoir et mourir !

Si le trépas, sur ce lointain rivage,
 Me surprenait loin du sol canadien,
 J'irais au pied de quelqu'arbre sauvage,
 J'irais, mon Dieu, dormir comme un païen.
 Jamais les pleurs d'un ami, d'une mère,
 Ne viendraient là m'aider ni me bénir :
 O mon clocher ! ô mon vieux cimetière !
 Dans mon pays, j'irai, j'irai mourir !

L'ABBÉ A. GINGRAS.

PETITE REVUE

Faute d'espace nous sommes obligés de remettre au prochain numéro la suite de la biographie de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

L'école normale Laval a été transférée dans une aile de l'Université Laval. Le Vieux Château, qui a reçu sous son toit tant de générations normaliennes, est sur le point d'être démoli pour faire place à un grand hôtel. Les élèves-maitres habiteront l'Université jusqu'à ce que la nouvelle école normale soit construite.

Succès à la *Gazette des Campagnes* qui vient de reparaitre après une année de suspension. Cette revue nous semble bien utile à la classe agricole.

Le *Manitoba* revient sur la question des écoles :

D'après le jugement de la Cour Suprême, dit le *Manitoba*, il n'y a qu'une loi scolaire en force, c'est l'ancienne loi. Tout ce qui a été fait en vertu de la nouvelle est illégal, *ultra vires*, et peut être attaqué devant les tribunaux. Les commissaires nommés en vertu de cette loi ne sont pas légalement nommés, et leurs règlements, leurs transactions sont entachés d'illégalité. On comprend de suite l'imbroglie où cela pourrait jeter la plupart des arrondissements. Et tout cela par la faute d'un homme à la tête chaude, qui a su mener sa majorité à coups de fouet, pour ainsi dire, et qui l'a fait se jeter tête baissée dans ce précipice. Mais que voulez-vous ? Il voulait faire du bruit, cet homme, pour détourner l'attention de certains autres actes.

Et d'après lui, mal mener les catholiques, suffisait à pallier bien des fautes. Comprend-on maintenant l'ineptie de M. Martin ?

Il y aura appel au Conseil Privé, dit-on. Mais, supposant que le jugement de la Cour Suprême soit maintenu, et tous admettront qu'il y a de très grandes probabilités, qu'y aura-t-il à faire ?

Pourrait-on nous dire à quelle époque remonte l'origine des bas, et s'ils firent partie d'abord du costume masculin ou féminin ?

La réponse est assez facile, car les documents ne manquent pas et l'origine des bas a pu être étudiée d'une façon assez complète. Voici les résultats de cette recherche, d'ailleurs intéressante.

En 1559, Henri II, voulant rehausser par la magnificence de sa mise les noces de sa sœur Marguerite de France avec Emmanuel Philibert, duc de Savoie, mit les premiers bas de soie tricotés que l'on ait vus en France.

Les bas de prix que portaient auparavant les grands seigneurs et princes étaient d'étoffes de soie, mais non tricotés ; on les appelait chausses, et c'est de là qu'était venu le nom de haut de chausses.

Cent ans plus tard, en 1656, un nommé Hindrès, établit dans le bois de Boulogne, au château de Madrid, la première manufacture de bas au métier qui ait existé en France. Cet établissement eut un grand succès et Hindrès forma en 1666, une compagnie qui, protégée par le gouvernement, fit faire les plus grands progrès à cette manufacture.

En 1692, on érigea une communauté de maîtres-ouvriers de bas au métier. L'art de faire les bas à côtes, inventé par les Anglais, ne fut connue en France qu'en 1770.

C'est en cette année qu'il s'en établit plusieurs manufactures à Paris et à Lyon, qui donnèrent naissance à un commerce très florissant.

Le mot fameux d'Henri IV " Paris vaut bien une messe " est-il bien de lui et à quel propos fut-il dit ?

Ce mot, comme celui attribué à Cambronne et comme tant d'autres, dont on trouve de fréquents exemples dans l'histoire, a donné lieu à bien des controverses.

La vérité est que la phrase n'est pas de Henri IV, mais du baron de Rosny, duc de Sully, et que les circonstances dans lesquelles il fut prononcé lui donnaient un sens différent de celui qu'on lui prête généralement.

Le roi, après sa conversion, ayant un jour reproché au duc de Sully de ne pas être allé à la messe comme il venait de le faire lui-même, le gentilhomme répondit qu'il n'avait pas les mêmes raisons que son souverain de rendre grâce à Dieu, et il ajouta : "*La Couronne vaut bien une messe.*"

On voit que ni le mot, ni la situation ne sont conformes à l'opinion généralement reçue, ce qui n'est pas rare en histoire.

N'a-t-on pas dit avec raison que les légendes sont la poésie de l'histoire ?—Malheureusement les légendes ont parfois des racines si profondes qu'elles grandissent aux dépens de la vérité.

Politique et pédagogie

Nous détachons ce qui suit d'un article publié dans le *National* de Montréal :

S'il est un corps dont la mission excite l'admiration, c'est incontestablement le corps enseignant. Pour accomplir sans entrave le rôle sublime qu'il s'est imposé, il a su partout se dégager, aussi bien par sa dignité que par des règlements absolus, de toutes les luttes et de toutes les bassesses de la politique.

Et pourtant, malgré son utilité, malgré le dévouement dont il fait preuve pendant sa carrière, du début à la fin, on semble lui

refuser systématiquement une position en rapport avec le service qu'il prodigue. On ne paraît pas disposé à lui accorder le droit d'avoir une famille, et celui qui élève et instruit les enfants des autres, ne peut souvent pas remplir le même office auprès de ses propres enfants.

En général, l'instituteur naît pauvre, vit dans la détresse et meurt dans la misère. Sont-ce les \$400 ou \$500 (1) qu'on lui attribue si chichement qui peuvent modifier cet état lamentable ? Evidemment non.

Alors que partout l'on prodigue l'or, que l'on gorge des parasites, que l'on engraisse des fonctionnaires inutiles, on marchande la vie à ce pionnier de l'instruction publique, on compte ses bouchées de pain, on lui interdit les joies permises et accessibles à tous.

Ceci n'est ni nouveau ni inconnu, mais il est bon de le répéter souvent, ne serait-ce que pour troubler un peu la jouissance féroce de ceux qui vivent si largement de la misère de ces hommes d'élite.

Aussi, nous aimons et nous soutiendrons toujours le professeur, l'instituteur ou le maître d'école, comme il vous plaira de l'appeler. Nous le défendons surtout parce que c'est une victime de la hiérarchie, victime de l'indifférence, victime des préjugés. Dans tous les pays du monde, sans en excepter le nôtre, le corps enseignant a compris qu'il puisait son autorité dans la neutralité la plus absolue en matière politique. Il ne peut sans s'amoindrir, avoir de conflit non seulement avec ses élèves, mais même avec les parents de ceux-ci. Certes, il a le droit de penser, le droit d'agir par le vote, comme tout citoyen digne d'user de ce droit, mais il s'est librement interdit toute velléité même de proclamer publiquement ses opinions politiques. S'il s'écarte de cet engagement, il redevient

(1) Hélas ! si les instituteurs canadiens avaient tous \$400, ils seraient bien heureux.

un simple citoyen quelconque, il s'affranchit de la sujétion qui le rend intéressant, il perd son auréole de victime et tout le monde a le droit de le rappeler à l'ordre ou de l'inviter à quitter les rangs de l'armée disciplinée et héroïque à laquelle il appartient.

Leçon de Cosmographie

LES QUATRE SAISONS

MOYENS INTUITIFS.—Comme il importe de faire *observer* la marche de la terre autour du soleil et les phénomènes qui se produisent quand la terre est dans une position déterminée, le tellurium serait le meilleur moyen intuitif pour donner cette leçon.

Si cet appareil fait défaut, on peut user d'une table elliptique qui figurera le plan de l'écliptique.

Ayant tracé les axes de l'ellipse, on place à l'un des foyers une demi sphère qui sera le soleil. Quant à la terre, elle sera représentée par une petite sphère traversée d'une aiguille à tricoter passant par le centre. Cette aiguille est l'axe de la terre. L'équateur est déterminé par un plan en papier tenu entre les deux hémisphères perpendiculairement à l'axe.

On place cette sphère en un point quelconque de l'orbite terrestre en ayant soin d'incliner l'axe de 23° 28' sur le plan de l'écliptique.

LEÇON.—Comme répétition : La terre tourne autour du soleil d'occident en orient en 365 jours.

Le principe du parallélisme de l'axe, qu'il est très important de connaître pour comprendre le phénomène des saisons.

LEÇON.—Faire observer les phénomènes qui se présentent en faisant tourner la terre autour du soleil.

a) Si l'on a soin d'incliner l'axe sur le plan de l'écliptique et de le maintenir toujours parallèle à lui-même, les élèves comprendront vite que la terre étant à l'équinoxe du printemps, *le soleil est sur l'équateur.*

Faire alors observer par les élèves que les deux pôles sont dans la lumière ; que sur toute la terre le jour est égal à la nuit ; que dans l'hémisphère nord l'hiver est remplacé par le printemps.

b) Transporter la terre au solstice d'été.

Montrer qu'alors le plan de l'équateur passe sous l'écliptique, du côté du soleil et au-dessus à l'opposite. Les terres arctiques sont éclairées ; la zone antarctique est dans la nuit.

c) Procéder de même pour l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver.

Après avoir fait répéter par un élève cette partie de la leçon, et s'être assuré que tous ont une idée exacte de ce qui se passe quand la terre est dans telle ou telle position, donner la définition de *la saison*.

Donner la durée des saisons : printemps 92,9 jours ;—été 93,6 jours ;—automne 89,7 jours ;—hiver 89 jours.

Il est bon de faire remarquer que la terre est plus rapprochée du soleil en hiver qu'en été

Donner aussi les dates des saisons.

RÉSUMÉ AU TABLEAU :

- I. —Division de l'année en quatre saisons.
- II. —Phénomènes qui se présentent pour chacune des saisons : *printemps* et *automne*, soleil dans l'équateur ;—*été*, soleil dans l'hémisphère boréal ;—*hiver*, soleil dans l'hémisphère austral.
- III.—Durée des saisons.
- IV.—Epoques des saisons.

DEVOIR.—Dessiner l'écliptique avec les différentes positions de la terre.